



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : INTERNE - D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAPLP)

Section : LETTRES - HISTOIRE – GEOGRAPHIE

Session 2014

Rapport de jury présenté par :
Olivier BARBARANT, Inspecteur général de l'Éducation nationale, Président du jury,
et
Ghislaine DESBUISSONS Inspectrice générale de l'Éducation nationale,
Vice-Présidente.

A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

1. COMPOSITION DU JURY

Président

M. Olivier BARBARANT – IGEN Lettres

Vice-présidente

Mme Ghislaine DESBUISSONS - IGEN Histoire-Géographie

Secrétaires généraux

Mme Marie-Danielle MINIER - IEN Lettres

M. Olivier APOLLON – IEN Histoire-Géographie

Membres du jury

Mesdames et Messieurs

Françoise ANDRIEU — Eric BARJOLLE - Nathalie BERIOU – Catherine CAILLE-CATTIN – Frédéric DANA - Chantal DONADEY – Blandine DUBREUIL – Emmanuel DUBUS - Ingrid DUPLAQUET – Nadia GILARD – Christophe GLOTAÏN – Charles JACQUELIN - Catherine LAMBOLEY - Cyrille LARAT – CHRISTINE LAUER - Mary MAIRE - Roger MASSÉ – Philippe MULOT – Karine RAVEAU – Arnaud ROLLAND - Iacovina SCLAVOU – Jérôme SEGAUD - Daniel SÉNÉCHAL – Françoise VARISCO.

2. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

ADMISSIBILITÉ

PLP INTERNE

Nombre de candidats inscrits : 819 (312 présents)

Nombre d'admissibles : 44

Barre d'admissibilité : 09,50/20

Moyenne des candidats admissibles : 10,59/20

ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION PLP (PRIVE)

Nombre de candidats inscrits : 254 (143 présents)

Nombre d'admissibles : 75

Barre d'admissibilité : 06/20

Moyenne des candidats admissibles : 08,45/20

ADMISSION

PLP INTERNE

Nombre de candidats admissibles : 44 (37 présents)

Nombre de candidats admis : 20

Nombre de postes : 20

Barre d'admission : 7,33/20

Moyenne générale des candidats admis : 10,31

ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION PLP (PRIVE)

Nombre de candidats admissibles : 75 (67 présents)

Nombre de candidats admis : 33

Nombre de postes : 33

Barre d'admission : 8,83

Moyenne générale des candidats admis : 10,97

B. ADMISSIBILITÉ
DOSSIER DE RECONNAISSANCE
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
(RAEP)

DÉFINITION REGLEMENTAIRE

L'arrêté du 27 avril 2011 publié au JO du 3 mai 2011 présente les modalités d'organisation du concours interne et du CAER.

A. – Epreuve d'admissibilité

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe II bis (coefficient 3), portant au choix du candidat au moment de l'inscription soit sur le français, soit sur l'histoire ou la géographie.

Le candidat a le choix, pour la valence histoire et géographie, de traiter une situation relative à l'histoire ou à la géographie.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit en français, comporte deux parties :

Première partie (2 pages dactylographiées maximum) : Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement du français, de l'histoire ou de la géographie.

Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) : Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en œuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement pour le niveau dans lequel il intervient ou est intervenu et pour le public d'élèves qui lui a été confié.

Typographie et mise en page :

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm. On évitera toute reliure épaisse et pondéreuse pour ce dossier.

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

ATTENTES DU JURY

Les attentes du jury ont été précisées dans une note mise en ligne sur le site du ministère pour les concours langues vivantes – lettres et lettres – histoire, dont le texte est rappelé ci-dessous.

« Le jury attend tout d'abord des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne connaissance de la discipline. Cela suppose de connaître ses différentes composantes, ses enjeux, ses programmes et les compétences que la discipline a pour objectif de faire acquérir aux élèves, mais également de maîtriser les savoirs académiques et les choix théoriques essentiels que supposent ces programmes.

Cette connaissance doit être accompagnée d'une réflexion d'ordre didactique pour fonder, au regard de la discipline choisie, une véritable analyse de l'activité décrite dans le dossier, au regard des objectifs de la discipline choisie.

Le candidat veillera ainsi à évoquer les éléments qui ont présidé aux choix d'enseignement (programmes, projet pédagogique de l'année ou de la période, acquis des élèves, références bibliographiques), les objectifs des séance(s) ou séquence(s) qui font l'objet du compte rendu, les supports et les modalités choisies pour réaliser ces objectifs. Il évaluera le déroulement de la réalisation pédagogique choisie ainsi que les résultats obtenus au regard des choix initiaux et des objectifs visés.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement, analyse que le candidat veillera à ne pas confondre avec l'analyse didactique.

Le jury sera sensible avant tout à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » et/ou réussie dans tous ses aspects que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

De même, le jury n'entend pas privilégier telle réalisation pédagogique plutôt que telle autre : ces réalisations peuvent être de durée variée, devant des groupes de niveau et de taille également variés, mais doivent concerner la discipline choisie et être fondées sur une réelle réflexion didactique. Il faut éviter cependant, étant donné la longueur de l'écrit demandé (6 pages), de tomber à la fois dans l'écueil d'une micro-analyse détaillée d'une séance qui ne serait pas rattachée à une séquence et dans celui d'une analyse, forcément trop rapide, de l'ensemble des séquences d'une année scolaire. Peuvent également être envisagées des expériences conduites dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, des enseignements généraux liés à la spécialité, dans celui de projets pluridisciplinaires ou dans d'autres réalisations (ateliers, projets disciplinaires de longue durée...). Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, c'est la pertinence du choix au regard des enjeux disciplinaires qui sera appréciée.

Le jury sera également attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie : le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier ensuite l'analyse. Sans se perdre dans les détails, le candidat veillera donc à donner au jury tous les éléments dont il a besoin pour se

représenter et comprendre ce qui a été réalisé. Le jury pourra d'ailleurs demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale s'il souhaite revenir sur le dossier.

S'agissant de candidats à un CAPLP comprenant une valence « lettres » qui auront à enseigner la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré requis auxquels le jury veillera avec une très grande rigueur. Seront appréciés également la qualité et la clarté de la présentation formelle ainsi que la maîtrise du traitement de texte qu'elle manifeste.

Pour éclairer le jury et étayer ses analyses, le candidat pourra joindre des documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Ces documents et travaux peuvent être de nature variée : plan de séquence, documents de travail des élèves, sujet(s) de devoir ou exercices, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé... C'est la pertinence du choix et l'intérêt des documents au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les critères d'appréciation du jury porteront donc sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite au regard de la discipline choisie et de ses enjeux ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite, maîtrise qui se manifestera par une mise en perspective de l'activité appuyée sur les connaissances académiques, la connaissance des programmes et de leurs finalités, du socle de compétences et de ses finalités, ainsi que la prise en compte de l'organisation des apprentissages dans le temps et dans le cursus scolaire ;
- la structuration du propos ainsi que la précision et la clarté du compte rendu de l'activité décrite ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, incluant la capacité à l'analyse didactique et la distinction entre analyse didactique et analyse pédagogique.
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

CONSTATS FAITS LORS DE LA SESSION 2014

I. La rédaction des dossiers :

Le jury a lu des dossiers très divers, et inégaux, aussi bien dans leur qualité rédactionnelle que dans leur forme. Rappelons donc en premier lieu que c'est au travers d'une langue claire qu'est formulée, et que peut donc être évaluée, la pertinence de la réflexion. Une démarche pédagogique intéressante ne peut être véritablement appréhendée dans une rédaction approximative, tant du point de vue de la syntaxe que du lexique. La maîtrise de la langue étant une compétence fondamentale de la part d'enseignants, aucune tolérance n'est de mise dans ce domaine, et l'on peut attendre d'un dossier rédigé sans contraintes horaires qu'il donne lieu à un nombre suffisant de relectures pour éviter les incorrections syntaxiques, les erreurs orthographiques et même les abondantes coquilles typographiques.

La qualité de l'expression est également tributaire du vocabulaire employé. Il convient donc de mettre en garde contre une tendance à utiliser des notions empruntées, sans

discernement ni maîtrise, aux sciences de l'éducation, à la psychologie et, pour la session 2014 particulièrement, à la psychologie cognitive. Cette surabondance relevant sans doute d'un malentendu sur les attentes, il convient de le lever clairement : parce qu'il a le plus grand respect pour les apports de la recherche, le jury ne manifeste bien évidemment aucune préférence pour telle ou telle école ou théorie. Il est en revanche dommageable de voir des notions dénaturées par un emploi abusif et hors de propos. Surtout, l'on n'attend en aucune manière des compétences d'un enseignant qu'il se réclame, pour chaque situation d'apprentissage, de tout un arsenal théorique, dont l'articulation directe avec une pratique pédagogique concrète réclame dans tous les cas une réflexion prudente. Une pensée claire, formulée en termes simples et accessibles – comme ils devraient l'être aussi à destination des élèves – sera toujours préférable à toute ostentation techniciste et inadéquate. L'on ne saurait donc trop conseiller d'éviter un jargon virant de manière caricaturale au charabia pédagogique et didactique, et faisant écran à la netteté d'une réflexion qui se montrera d'autant plus efficace que produite avec des mots dont le candidat maîtrise pleinement le sens.

II. La construction et le développement des dossiers :

La **première partie** consiste, comme le texte de cadrage le précise, en une *description* du parcours professionnel accompli. Il est attendu que le candidat trouve un équilibre entre la présentation synthétique de son parcours et un bilan de ses expériences professionnelles dans la perspective du concours présenté. Les développements très narratifs qui ont été observés peinent encore trop souvent à dégager succinctement les acquis du cheminement effectué. Aussi est-ce la notion même d'« expérience professionnelle » qu'il convient de cerner avant de procéder à la rédaction : une énumération d'activités dit un parcours, mais l'*expérience professionnelle* au sens plein du terme naît du regard réflexif porté sur les compétences que ce parcours a permis de construire et de développer. C'est donc en mettant en lien de manière probante les compétences acquises et les activités effectuées que cette première partie peut devenir véritablement éclairante.

La **deuxième partie** doit procéder à l'analyse d'une situation d'apprentissage. Elle présente le plus souvent des défauts majeurs : l'on raconte ou l'on décrit, avec une foule de détails, sans mise en perspective de la situation d'apprentissage. Le mot clé de cette partie décisive du rapport est cependant celui d'*analyse*, terme qui suppose qu'une réflexion soit conduite sur les objectifs, les contenus, la démarche adoptée, l'étude des résultats escomptés et obtenus.

Par ailleurs, le bilan de cette session ne peut que revenir sur l'avertissement donné dans le rapport de 2013, qui mettait en garde sur « le caractère manifestement peu authentique de certains dossiers, qui empruntent des situations pédagogiques à des sites internet dédiés et se les approprient en omettant de le signaler ». A cette pratique disqualifiante s'ajoute pour d'autres dossiers le recours à des séquences purement artificielles, qui se retrouvent absolument semblables d'un dossier à l'autre, sans que leur prétendue mise en œuvre dans des classes différentes donne lieu aux modulations ou adaptations que tout passage à la réalisation concrète aurait nécessairement produites.

Devant de telles dérives, il a été demandé au jury, lors des corrections, d'accorder une attention toute particulière à la mention des sources, mais aussi à la faisabilité des situations d'apprentissage décrites. Ainsi, le rapport entre le contenu de l'activité et le temps dont on

déclare qu'il lui fut consacré s'est dans certains dossiers révélé aberrant. Rappelons donc que l'objet du dossier n'est pas de construire la fiction d'un enseignant miraculeusement efficace, au point de traiter le programme annuel en une séquence, mais de mettre au jour des qualités d'analyse et de réflexion sur une situation professionnelle. Si l'on comprend évidemment la tentation de sélectionner, dans les activités accomplies, celle dont le candidat pense qu'elle a donné lieu à certaine réussite, il reste que l'analyse critique de sa pratique est pour un professeur une compétence plus essentielle que l'autosatisfaction. Travaillant sur un matériau humain, avec les complexités du nombre et des singularités individuelles, toute situation pédagogique, même la plus apparemment « réussie », peut toujours être améliorée. Sans sombrer à l'inverse dans une forme d'autocritique systématique, il s'agit de faire preuve de discernement et de réflexion, non de promotion aveuglée pour telle ou telle démarche. Il s'agit surtout d'éviter le diagnostic sans critères, fondé essentiellement sur la sensation éprouvée durant les cours, prenant au mieux l'attitude des élèves pour tout indicateur de la réussite de l'enseignement. Or une heure peut être plaisante affectivement sans être efficace en termes d'apprentissage, et la pédagogie ne s'évalue pas à l'aune des sensations les plus subjectives.

De ce point de vue, la réflexion sur le contexte d'enseignement et sur l'adéquation entre l'objectif et la classe est assurément déterminante. Une telle analyse peut cependant être menée brièvement. Or le jury s'est trouvé confronté, cette année encore, à la description des élèves composant la classe mentionnée dans l'exemple de séquence (les élèves qui sont orientés par défaut dans cette formation, les primo arrivants, les élèves agités ...), description qui occupe parfois deux pages. Ces longues présentations des contextes dérivent qui plus est vers la déploration hors de propos sur les conditions d'exercice et une prétendue « faiblesse du niveau ». On peut expliquer en une phrase que le public est hétérogène et, de là, expliquer les choix de construction des notions à aborder, des exercices à réaliser, des traces écrites à conserver, en relation avec tel ou tel type de public. Le jury attend de savoir si le candidat a, ou non, la capacité à construire un apprentissage ou à analyser la construction d'un apprentissage, en fonction des connaissances à faire acquérir et des capacités à développer chez des élèves.

Il n'est pas de projet sans une vision précise des contenus, qu'il s'agisse des savoirs disciplinaires ou des programmes d'enseignement. Sur ce point, la compréhension par les candidats des objectifs de formation dans les classes du lycée professionnel est essentielle. Elle repose sur une connaissance des programmes, connaissance qui ne peut être superficielle. De même, bien des candidats négligent les contenus scientifiques des valences dans lesquelles ils ont choisi de présenter une situation d'apprentissage. Le jury attend une présentation des connaissances fondamentales que les élèves doivent acquérir sur le sujet donné en fonction du niveau de classe concerné. Il convient donc de veiller à présenter les enjeux des éléments de programme, des notions, des connaissances, des capacités annoncées comme objets de travail pour les élèves, à être explicite dans leurs présentations, à mettre en relation les démarches décrites avec les objectifs annoncés, à analyser ce que les élèves ont appris (connaissances, capacités), à proposer une analyse didactique et pédagogique de la situation d'apprentissage menée ou observée.

Les **annexes**, prévues pour éclairer le jury sur tel ou tel point du dossier, sont souvent sans véritable intérêt. Parfois on ne comprend pas pourquoi telle ou telle pièce est proposée en annexe ; parfois l'annexe est démesurée, jusqu'à prendre les proportions de l'intégralité d'un mémoire de maîtrise. Il arrive qu'elles comprennent des jugements portés par telle ou telle

instance (chef d'établissement, formateur) sur les qualités du dossier ou du candidat. La note mise en ligne sur le site du Ministère et rappelée au début de ce rapport donne pourtant des indications précises sur le contenu possible des annexes. Elles ne relèvent pas de l'ornement ou d'une vaine inflation du nombre de pages, mais doivent être choisies en fonction de ce qu'elles éclairent et enrichissent du propos tenu.

Bilan :

Ces constatations, qui viennent après plusieurs sessions, ne peuvent donc que confirmer les directions préalablement données, et mettre en garde contre des erreurs ou des dérives d'autant plus dommageables qu'elles interviennent désormais après plusieurs années de définition et de cadrage des dossiers Raep. Tout en renvoyant aux rapports précédents avec lesquels la cohérence du jury est totale, l'on reprendra donc ici sous forme de brefs rappels les indications suivantes :

- L'expérience professionnelle relevant non seulement des activités exercées, mais de la mise au jour des compétences acquises au fil de ce cheminement, c'est ce travail de réflexion sur le passé professionnel qu'il convient intellectuellement de mener.
- Les dossiers relèvent, tant dans les deux parties que même dans les annexes, d'une visée argumentative, même lorsqu'ils passent comme de juste par de la narration ou de la description. Il convient donc, lors de leur rédaction, de se demander pourquoi l'on met en avant tel ou tel élément, ce qu'il apporte à la réflexion et à l'analyse.
- Quelques questions préalables simples, mais constamment à l'esprit des candidats, pourraient donc améliorer grandement la qualité des dossiers présentés. Pour la première partie : qu'ai-je appris à travers ce cheminement professionnel ? Pour la seconde : Quels objectifs de la situation d'apprentissage choisie ? En lien avec quels éléments des programmes ? En rapport avec quelles compétences fondamentales de la discipline, lorsqu'il s'agit d'une séquence disciplinaire ? Dans quel contexte ? Par quelle démarche ? Quel bilan critique, pour quelles raisons ? Pour les annexes : qu'apportent les documents retenus à la réflexion ?
- La réflexion et l'analyse étant les parts encore les plus fragiles des productions présentées, l'on rappellera qu'il n'est de réflexion pertinente que sur des connaissances précises. Pour la seconde partie, il vaut donc mieux présenter un dossier véritablement personnel, mais que le candidat possède pleinement et sur lequel il peut exercer son jugement, qu'un modèle « idéal », le plus souvent emprunté, et dont la rédaction avoue peu à peu qu'il n'est pas maîtrisé ni compris.
- La rédaction ne relevant pas de la pure forme, mais traduisant une qualité d'expression relevant des compétences fondamentales du professeur, la rédaction du dossier requiert une vigilance particulière, tant pour ce qui est de la clarté du propos que pour ce qui relève du respect des normes (grammaticales, orthographiques, etc.) de la communication écrite.

C - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les candidats passent deux épreuves orales :

1 Français : explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française. L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

2 Histoire - géographie : commentaire, analyse scientifique et utilisation pédagogique de documents se rapportant à l'histoire ou à la géographie en fonction d'un tirage au sort au moment de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

Lors de l'entretien de l'épreuve d'admission correspondant à la valence choisie par le candidat pour le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de l'épreuve d'admissibilité, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Coefficient 3.

Les questions d'histoire et de géographie pour la session 2014 étaient les suivantes :

Questions d'histoire :

- *La France de 1789 à nos jours*
- *L'Europe et la guerre au XXe siècle : cette question permet d'étudier à la fois les guerres qui se sont déroulées sur le territoire européen et celles menées par les Européens hors d'Europe, de mesurer leur impact sur les sociétés européennes, d'aborder la thématique de la paix.*
- *Le témoignage en histoire*

Questions de géographie :

- *La France et ses territoires en Europe et dans le monde*
- *Géographie et géopolitique de l'énergie dans le monde.*
- *Représenter l'espace en géographie*

1. Français : explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française.

Rapport présenté par Mme I. Sclavou (explication et exploitation pédagogique d'un auteur de langue française) et M. D. Sénéchal (question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale).

L'exposé est structuré autour de trois moments, l'explication du texte, le traitement de la question grammaticale et l'exploitation pédagogique, que le candidat peut aborder dans l'ordre qui lui convient. Le candidat dispose de deux heures pour préparer sa présentation. Au début de la préparation, deux sujets au choix, relevant d'époques et de genres différents, sont proposés aux candidats qui doivent choisir le texte sur lequel ils vont composer. Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de bien gérer le temps de parole afin qu'aucune des parties de l'épreuve ne soit négligée ; toutes les parties sont évaluées.

Les textes proposés relèvent des programmes en vigueur et s'inscrivent dans les objets d'étude des trois années préparant au baccalauréat professionnel. Leur exploitation pédagogique est aussi possible dans les classes de CAP. Ont été soumis cette année aux candidats les auteurs et textes suivants :

DU BELLAY, *Les Regrets* - RACINE, *Phèdre* - MADAME DE SEVIGNE, *Lettres* - DIDEROT, *Supplément au voyage de Bougainville* - MARIVAUX, *Le jeu de l'amour et du hasard* - HUGO, *Les contemplations* - BALZAC, *Eugénie Grandet* - BAUDELAIRE, *Les Fleurs du mal* - COLETTE, *La Maison de Claudine* - GIONO, *Un Roi sans divertissement* - APOLLINAIRE, *Alcools* - GENET, *Les Bonnes*

Les commentaires qui suivent sont fondés sur les observations et remarques des membres du jury. Ils se situent dans la continuité des rapports des années précédentes à la lecture desquels nous invitons les candidats.

Au cours de cette session, bon nombre de candidats se sont efforcés de respecter tant la forme que le temps imparti de l'épreuve, ainsi que de présenter des exposés clairs et organisés, même si les résultats, allant de 1/20 à 20/20, montrent une hétérogénéité parfois marquée dans l'approbation des exigences disciplinaires.

Le jury a constaté un effort de structuration des propos et des procédés techniques, de la part des candidats, au niveau du plan et de la précision de la méthode choisie, linéaire ou composée. Les éléments positifs et les écueils que nous avons constatés au fil des prestations nous incitent à formuler les conseils suivants :

L'explication de texte

La lecture à voix haute du texte peut être effectuée avant ou après l'introduction générale de l'explication, mais elle est indispensable. Cette lecture initiale, moment essentiel de l'épreuve, vise à montrer que le candidat a saisi le sens du texte. Bien lire un texte, le faire de manière expressive et fondée prouve que l'on maîtrise la syntaxe, le sens, l'esthétique. D'une manière générale, on doit présenter une lecture qui respecte le registre et le ton du texte. La lecture de textes en vers réguliers (poèmes ou théâtre classique) nécessite une attention particulière ; il convient d'être vigilant aux diérèses, synérèses et « e » muet, afin de respecter la métrique. Le non-respect des signes de ponctuation peut également conduire à une erreur de lecture et rejaillir sur l'interprétation.

- L'exposé

L'introduction ne doit pas être trop longue. Si elle travaille à présenter l'auteur et permettre le cas échéant de comprendre le contexte de création de l'œuvre, elle doit le faire succinctement et de manière pertinente. Elle permet également de présenter l'extrait en le caractérisant (description, dialogue, récit, incipit...), de le situer dans l'œuvre et de dégager le sens global du texte. L'introduction sert également à reformuler le contenu de l'extrait,

annoncer la problématique et les axes d'interprétation, présenter la démarche d'analyse (soit linéaire, en suivant les mouvements du texte, soit composée selon des axes d'interprétation). Le recours aux usuels disponibles dans la salle de préparation doit être modéré : l'introduction de l'explication du texte ne doit pas se réduire à une compilation de ces lectures d'usuels, ce qui fait perdre inutilement du temps au candidat en empiétant sur l'étude du texte elle-même ou son exploitation pédagogique.

Une explication de texte bien menée doit mettre en évidence une posture de vrai lecteur de la part du candidat et une cohérence qui respecte le plan annoncé de l'exposé et les enjeux du texte tels qu'ils ont été mis en avant. Très souvent, les exposés sont structurés, mais au fur et à mesure qu'avance la prestation, les objectifs préalablement énoncés semblent se diluer.

Pour ce qui est de la méthode d'analyse, les candidats sont libres de présenter une analyse linéaire ou un commentaire composé. Aucune approche n'est préférable à l'autre. C'est à chaque candidat d'évaluer la pertinence de son choix, en fonction du texte proposé, mais il est à noter que pour rendre compte d'un texte de manière judicieuse et approfondie, indépendamment de la méthode adoptée, il convient de mener une réflexion sur la dimension littéraire qui contribue à sa propre spécificité : observer, repérer et interpréter sans jamais dissocier le fond et la forme.

Si le commentaire composé permet une analyse d'ensemble du texte, selon différentes entrées, énoncées dans le plan, il exige une certaine maîtrise pour éviter des pièges ; celui du « plan inéluctable » (1 : en lien avec le type de texte ou le genre, 2 : critique de la société, 3 :... »), ou bien celui du plaquage de connaissances sur l'auteur ou le mouvement littéraire, de l'analyse techniciste et stérile de procédés d'écriture qui dissocierait la forme et le fond. Ainsi un candidat a-t-il bien à tort proposé, pour un poème d'Apollinaire (« Saltimbanques »), le plan suivant : 1. description de l'action, 2. les règles de la poésie classique, 3. la modernité.

L'analyse linéaire, quant à elle, permet de suivre le mouvement du texte et de faire progresser analyse et interprétation de façon concomitante. Néanmoins, elle exige une attention particulière pour éviter la paraphrase. Cette démarche ne signifie aucunement une étude du texte « mot à mot » ou « phrase par phrase ». Il est indispensable de dégager des axes d'interprétation.

Par ailleurs, la plus grande vigilance est exigée pour éviter une approche purement historique du texte. S'il y a une histoire littéraire à connaître et à maîtriser, un texte littéraire n'est pas pour autant un document historique dont on serait quitte par la seule contextualisation.

Une explication bien menée doit sans cesse viser l'explicitation et l'interprétation du sens du texte et leur justification par des relevés textuels. Les candidats qui ont le mieux réussi cette épreuve sont ceux qui ont fait confiance au texte, en s'attachant aux mots (emploi, position dans la phrase) et à la spécificité de l'expression pour en dégager analyse et interprétation ; ceux qui ont laissé s'exprimer leur sensibilité de lecteur et qui se sont posé des questions simples qui leur ont permis d'aller au-delà de la surface du texte, telles que "quelle est la visée du texte ?", "quel est l'effet produit par la répétition de tel mot ?", ou "quel est l'impact du texte sur le lecteur ?" Il est donc important de prendre du recul vis-à-vis du texte, si on souhaite avoir une vision d'ensemble et dégager la fonction et le sens qui lui sont propres.

En revanche, les candidats qui n'ont pas assez travaillé à partir de leurs impressions de lecture ont frôlé la dérive d'une analyse techniciste qui reste superficielle, et présenté des exposés stérilisés dépourvus de sensibilité, truffés d'énumérations de procédés d'écriture ou

de relevés lexicaux, sans mise en perspective, sans éclairage du sens - travers qui s'est bien évidemment répété dans l'exploitation pédagogique, tant le rôle du professeur est avant tout de faire partager, pour l'analyser, une émotion de lecture.

Si on exige des candidats une lecture personnelle qui mette en perspective leur perception de lecteur, cette approche doit cependant être nuancée et argumentée. Il va de soi qu'il faut éviter les affirmations péremptoires qui présentent le risque de contre-sens ou d'affirmations déconcertantes, comme par exemple : "Apollinaire utilise l'absence de ponctuation parce qu'il avait du mal à s'en sortir avec, il ne la maîtrise pas".

Le travail de repérage et de réflexion mené exige par ailleurs une bonne connaissance des outils d'analyse et de la terminologie littéraire. Le manque de lexique en la matière s'est parfois fait sentir cette année. L'on a constaté des confusions dans les notions élémentaires d'analyse littéraire : « le narrateur principal » par exemple, au lieu de personnage principal, ou bien la formulation erronée pour un début de pièce de théâtre : « il s'agit d'une scène d'accroche ». Rappelons à cet égard qu'un vocabulaire précis n'est pas une armure théorique, et que le jury attend une lecture sensible, précise, exprimée avec clarté, non une terminologie envahissante. Si l'on invite les candidats à faire preuve de pertinence dans l'emploi des notions fondamentales, l'on souhaite surtout qu'ils consacrent leur préparation à lire des œuvres, à fréquenter tous les genres (théâtre et poésie demeurant ceux que les candidats semblent le moins connaître), plutôt qu'à tenter de construire à la hâte un appareillage théorique. Le jury attend une lecture sensible autant que sensée, qui évite d'abord les contresens, les interprétations forcées, qui rende compte de façon claire des enjeux et de l'intérêt d'une écriture.

- Exploitation pédagogique

L'exploitation pédagogique doit correspondre aux contenus des programmes d'enseignement du Baccalauréat professionnel et du CAP. On peut noter qu'au cours de cette session 2014, très peu de candidats ont proposé une exploitation pédagogique à destination d'une classe de première ou seconde année de CAP.

Il revient au candidat de mentionner clairement, au début de son exposé, à quel niveau et à quel objet d'étude font référence les linéaments du cours proposé. Il va de soi que les interrogations associées aux objets d'étude en baccalauréat professionnel, les finalités et problématiques en CAP ne doivent pas être négligées.

Seule la maîtrise des programmes permet une réflexion approfondie sur les objets d'études et leurs interrogations, sur les capacités, les attitudes et les connaissances (notamment des champs littéraires et linguistiques). Pour s'y préparer, il est vivement conseillé de lire les fiches ressources sur les programmes de français disponibles sur le site Eduscol. Il est à noter que les modalités de lecture et d'écriture, de pratique de l'oral, sont rarement présentées ; le jury recommande aux candidats de porter une attention particulière aux ressources portant sur les compétences « Lire », « Ecrire », « Entrer dans l'échange oral ». Une lecture attentive et réflexive de ces documents (non pas seulement pour en prendre connaissance, mais pour en saisir les enjeux et la manière de procéder) constitue une préparation particulièrement efficace, et suffisante si l'on veut bien consacrer à ces documents didactiques et pédagogiques une véritable attention. Que veut-on enseigner ? Pourquoi passer par telle ou telle démarche ? Quelles activités paraissent les plus adéquates, compte tenu du projet ? Ces questions simples, constamment envisagées à la lecture des documents, aident assurément à construire une lecture informée et à prendre l'habitude d'un recul sur les pratiques professionnelles qui constitue l'une des compétences les plus essentielles à tout enseignant. Or, le jury a constaté une méconnaissance ou une appropriation insuffisante des programmes qui ont conduit à des exploitations pédagogiques

confuses, approximatives voire, quelquefois, sans rapport avec la réalité des apprentissages en classe. L'exploitation pédagogique est un moment clé de l'épreuve dans la mesure où les candidats, quel que soit le niveau d'enseignement qu'ils peuvent fréquenter par leur expérience, doivent démontrer qu'ils sont capables de percevoir et d'identifier les attendus de la prescription - les visées, les finalités à atteindre, les compétences à construire. Il s'agit d'une connaissance fondamentale que requiert la candidature à un concours du CAPLP.

Les candidats doivent également maîtriser les champs littéraires cités dans les programmes. Les confusions ou méconnaissances en histoire littéraire peuvent être à l'origine d'erreurs d'interprétation des textes qui induisent à leur tour des propositions pédagogiques inacceptables, comme par exemple « Marivaux et le combat des philosophes ». En effet, si le rapprochement de l'auteur de *L'île des esclaves* avec le combat des philosophes ne serait pas en soi irrecevable, l'articulation systématique d'une scène, en l'occurrence amoureuse, de Marivaux au « combat des philosophes des Lumières » est clairement abusive.

- L'entretien

L'entretien qui suit la prestation a pour objectif de faire entrer le candidat dans un échange constructif, lequel doit permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à réagir de façon réfléchie aux questions qui lui sont posées. Le questionnement vise l'approfondissement de l'approche littéraire et pédagogique du texte étudié. Il ne s'agit en aucun cas de pièges mais de moments où l'on demande au candidat d'éclairer davantage tel ou tel point qu'il a abordé dans son exposé, de préciser ou nuancer sa pensée. Cet entretien permet d'apprécier les connaissances d'un candidat, sa richesse culturelle et sa capacité à revenir sur une idée, à rectifier une approximation ou à corriger un contre-sens. Il faut donc le concevoir comme un moment privilégié pendant lequel le candidat a l'occasion de se saisir des questions et pistes lancées par le jury pour mettre à profit ses connaissances personnelles, pour convaincre du bien-fondé des idées qu'il a présentées ou pour les nuancer, tout en faisant preuve tant de son aptitude à communiquer que de son bon sens.

Les candidats semblent avoir pris la mesure de l'importance de cette partie de l'épreuve et la plupart d'entre eux ont su engager un véritable dialogue avec le jury, demander des précisions et proposer des réponses intelligentes et précises. En revanche, d'autres ont eu du mal à s'impliquer dans cet exercice, enfermés souvent dans des « certitudes » qui trahissent un malaise disciplinaire, ou prétextant leur expertise dans l'autre valence.

L'épreuve écrite d'admissibilité, le RAEP, étant réalisée dans la discipline au choix du candidat, l'impréparation de certains d'entre eux dans l'autre valence se révèle inévitablement à l'oral. Rappelons que les futurs PLP Lettres-Histoire-géographie se destinent à être des enseignants bivalents : il est donc indispensable qu'ils maîtrisent les contenus des deux valences, ainsi que les programmes d'enseignement dans les deux disciplines et les démarches didactiques propres à chacune d'elles. L'expertise dans une valence ne peut compenser la méconnaissance de l'autre.

Quelques conseils

- Bien lire, comprendre, s'appropriier le texte en s'attachant aux mots (emploi, position dans la phrase) et à la spécificité de l'expression pour en dégager analyse et interprétation.
- Utiliser notes et dictionnaires pour vérifier le sens des mots.
- Bien lire les consignes (quelques candidats ont confondu le passage repéré en grammaire et l'extrait à analyser).
- Être curieux, lire ce qui précède et figure après l'extrait.

- Commencer par une présentation succincte de l'auteur, du mouvement littéraire, sans pour autant se perdre dans l'approche historique et dans la mesure du possible situer l'extrait dans l'œuvre.
- Proposer une lecture de qualité, comme un professeur doit le faire pour donner à entendre le texte dans sa classe.
- Éviter de classer le texte, de l'enfermer seulement dans un genre ou une lecture historique, quand la valeur littéraire d'un texte s'appréhende par sa singularité au regard de ces éléments, nécessaires mais non suffisants.
- Réviser les mouvements littéraires et artistiques inscrits aux programmes, s'aider des anthologies. Les continuités et les ruptures s'appliquent aussi dans le domaine de la littérature.
- Choisir la meilleure approche adaptée à l'extrait : préférer l'explication linéaire pour un poème et un texte court, adopter le commentaire composé pour un texte plus long. Les explications linéaires sont souvent mieux réussies que les commentaires composés (qui séparent trop souvent le fond de la forme ou plaquent des généralités sur les auteurs).
- Connaître les outils de lecture et utiliser la terminologie littéraire (une scène d'exposition n'est pas une « scène d'accroche »).
- L'analyse de la grammaire et des procédés d'écriture ne doit pas être considérée comme une analyse techniciste et accessoire mais un appui pour construire un sens au texte.
- Éviter d'énoncer des pistes que l'on ne maîtrise pas.
- Éviter la paraphrase.
- Faire confiance au texte.
- Laisser parler sa sensibilité.
- Nuancer les propos et être capable de revenir sur ce que l'on a dit, d'éventuellement rectifier son analyse.

Au cours de cette session 2014, le jury a eu le plaisir d'apprécier quelques exposés bien réussis et de les valoriser pour leur analyse convaincante dans un style agréable, clair, et rendant compte d'une lecture fine et approfondie du texte.

Ainsi, lors de l'étude d'un poème de Baudelaire (« A une passante »), le jury a-t-il pu estimer à sa juste valeur l'interprétation d'un candidat sensible au texte et à ses subtilités. Une analyse extrêmement fine et détaillée qui, sans être technique, a su repérer les mouvements du texte, mettre en exergue le rythme pour souligner le sens, relever la souffrance, accorder une valeur d'éternité à « la nuit » par rapport à l'instantanéité « d'un éclair ».

Notons également que la note de 20/20 a été accordée à une prestation remarquable, sur un extrait d'*Un Roi sans divertissement* de Jean Giono, où la candidate a su structurer, sans la moindre paraphrase, une analyse linéaire mettant en lumière les subtilités littéraires du passage. Le jury a apprécié l'analyse fine, le niveau de langue, l'utilisation d'un vocabulaire extrêmement précis, l'appui sur le lexique pour servir le sens du texte. La candidate a su relever le caractère lyrique d'un texte qui poétise le quotidien et opère la transformation d'un décor trivial en lieu d'une expérience sensorielle exacerbée. En installant la grammaire, la construction de la phrase, les temps et les modes verbaux dans le processus diégétique, la candidate a mis en évidence un développement simultané des deux structures, grammaticale et romanesque : « la dislocation de la phrase et l'accumulation de phrases à présentatifs conduisent à une vision hyperbolique de la nature ». Par ailleurs, la candidate a su enrichir sa lecture d'un éclairage supplémentaire, en la projetant dans l'espace intertextuel, là où la culture du lecteur prend toute sa place, en rapprochant le texte avec d'autres œuvres littéraires, mobilisées à bon escient et montrant une connaissance intime et personnelle des références.

La question de grammaire

Définition et enjeux de la question de grammaire

Bien qu'essentiellement fondée sur l'explication d'un texte patrimonial de langue française, l'épreuve orale d'admissibilité, «*inclut* (par ailleurs) *un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale* ».

L'enjeu est de vérifier que les candidats à un concours validant notamment la capacité d'enseigner dans la discipline *français* montrent qu'ils possèdent les rudiments essentiels de la grammaire française.

Comme l'indique le libellé officiel, la reconnaissance des *formes* et des *fonctions* permet de vérifier qu'ils sont capables de préciser clairement chaque *forme* grammaticale : relever et analyser les déterminants du nom dans tel passage d'un poème de Victor Hugo par exemple, ou préciser la nature des pronoms dans la phrase « *Ne souviendrait-il plus à mes sens égarés/De l'obstacle éternel **qui nous** a séparés ?* » (*Phèdre*, Acte I, scène 1).

Examiner la *fonction* de tel ou tel élément d'une phrase, c'est se montrer capable de distinguer les rôles respectifs des mots, groupes de mots ou propositions qui la constituent et de les hiérarchiser. Ces capacités sont évaluées à travers des questions telles que « Étudier les compléments circonstanciels dans le premier paragraphe » ou « Distinguer juxtaposition, coordination, subordination dans le texte », par exemple.

Parce qu'elles visent d'abord cet objectif de vérification des connaissances, les questions proposées par le jury ne comportent pas de « pièges ». Il s'agit en premier lieu de s'assurer que le candidat peut *identifier* les éléments constitutifs de la phrase, en perçoit aisément la construction et les enchaînements et en distingue les principaux types.

Quelques exemples de questions posées lors des deux dernières sessions :

- s'agissant des mots : « Distinguer *tous* adjectif et *tous* pronom », « Étudier *que* dans une série de vers (i.e. *que* pronom interrogatif, pronom relatif, conjonction, adverbe exclamatif) », « Identifier les formes *que* et *qui* présentes dans le poème et préciser leur fonction » ;
- s'agissant des phrases : « Dégager la structure syntaxique des trois phrases que comporte le poème ».

En ce qui concerne le verbe (ou le groupe verbal), élément essentiel de tout énoncé, il importe évidemment de savoir reconnaître temps et modes et d'en apprécier les valeurs.

Pour résumer, tout professeur de français doit pouvoir distinguer sans hésitation les composantes d'un énoncé écrit, de pointer les invariants de la combinatoire du discours afin d'en démonter au besoin les rouages. L'enjeu est d'être en mesure d'en faire apprécier les effets lors de la découverte des textes et d'en tirer parti dans les projets d'écriture personnelle proposés aux élèves.

Remarques du jury pour la session 2014

Les examinateurs ont déploré, cette année encore, que certains candidats ignorent les catégories les plus évidentes : déterminants, pronoms, expansions du nom, principales et subordonnées...

Beaucoup d'entre eux par ailleurs se montrent incapables de dépasser le stade de l'inventaire, même quand la question suggère une démarche analytique (question du type « *Classez et étudiez...* »). C'est que les connaissances manquent alors cruellement, de l'aveu même de certains candidats. Il est arrivé que l'identification demandée soit confondue très vite avec l'analyse littéraire, comme pour masquer les lacunes. Si elle permet effectivement de compléter cette dernière (choix d'une réponse insérée dans les cours de l'explication pour éclairer certains effets d'écriture), il faut rappeler aux futurs candidats qu'ils ne peuvent se dispenser de mener à son terme l'approche purement grammaticale, descriptive et fonctionnelle, qu'on attend aussi d'eux.

Trop peu enfin s'appliquent à structurer leur réponse (« Je vais procéder vers après vers »), ce qui révèle aussi un manque de maîtrise des notions et l'incapacité d'en donner une vision claire, même incomplète.

Recommandations aux futurs candidats

En termes de préparation :

- s'obliger à procéder à des révisions « basiques » en grammaire de phrase : lire une grammaire en usage au collège peut raviver les souvenirs et fixer les savoirs essentiels.
- La fréquentation – ou, au besoin, la lecture systématique – d'une grammaire est de fait vivement recommandée. Rappelons à cet égard que le jury est ouvert à toutes les entrées grammaticales et linguistiques et qu'aucune école théorique n'est privilégiée, dès lors que l'analyse qui en fait usage est cohérente. Ainsi, disposer d'une grammaire de niveau universitaire ne saurait être inutile. La simple consultation du sommaire suffit à donner une idée des champs couverts et des catégories à connaître. L'Index peut permettre d'organiser un parcours personnel de (re) découverte, en partant des lacunes ou incertitudes les plus criantes.

En termes de méthode :

- lire correctement la question pour en percevoir l'objectif. « Identifier et classer les déterminants, justifier leur choix et leur absence éventuelle », par exemple, suggère bien les trois étapes du travail demandé (distinguer/organiser/analyser). La dernière partie d'un tel libellé invite le candidat à réfléchir aux cas de ces groupes nominaux qui se dispensent de déterminants en raison de leur emploi générique, en apposition (« *prennent des albatros, vastes oiseaux des mers* » dans le poème de Baudelaire en l'occurrence).
- Ne pas chercher de difficulté particulière derrière la question : elle propose essentiellement de procéder à un repérage clair des formes suivie d'une analyse convenable des fonctions.

- Sans l'inféoder à tout prix à l'explication du texte, penser que l'analyse grammaticale (éventuellement lexicale) enrichit généralement l'analyse littéraire. Peu de candidats l'intègrent dans le cours de cette dernière pour la mettre au service de l'approfondissement du sens et des effets.
- Comme le libellé de la question y invite le plus souvent, commencer par un relevé d'occurrences. Le classement de ces occurrences permettra de structurer une réponse, brève par nature, mais organisée.

Daniel Sénéchal

2. Histoire - géographie : commentaire, analyse scientifique et utilisation pédagogique de documents se rapportant à l'histoire ou à la géographie en fonction d'un tirage au sort au moment de l'épreuve.

LES MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'admission porte soit sur l'histoire, soit sur la géographie en fonction d'un tirage au sort effectué par le jury.

Les sujets comportent deux documents portant sur une même question du programme du concours mais relevant de thématiques différentes. Les candidats sont invités à :

- présenter les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel ;
- choisir l'un des documents proposés et en faire l'analyse scientifique ;
- proposer une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de leur choix.

REMARQUES DU JURY

Comme chaque année, le jury déplore d'avoir à auditionner des candidats qui semblent largement méconnaître les attendus de l'épreuve : nombre de candidats ne présentent pas de véritables analyses scientifiques des documents. D'autres négligent la présentation d'une mise en œuvre pédagogique. La majorité des candidats auditionnés n'utilisent pas les 30 minutes dont ils disposent, les exposés de moins de 15 minutes ne sont pas rares. Enfin, on ne peut que s'interroger sur la préparation de candidats qui semblent ignorer les questions scientifiques au programme du concours interne et qui se contentent d'une préparation centrée sur les programmes d'enseignement. Par ailleurs, les méthodes d'analyse des documents, tant en histoire qu'en géographie sont le plus souvent très balbutiantes.

Dans ces conditions, les candidats qui possédaient une honnête connaissance des programmes, une maîtrise raisonnable des contenus disciplinaires et surtout des méthodes et une vision convenable de ce que signifie enseigner ces disciplines pouvaient espérer obtenir une note très honorable.

Comme les années précédentes, le jury tient à rappeler certains fondamentaux.

- On attend d'abord des candidats qu'ils comprennent le sens de l'enseignement de l'histoire ou de la géographie, et qu'ils identifient, en dehors même de la stricte

connaissance des programmes, les enjeux majeurs de cet enseignement dans une salle de classe.

- On ne peut pas réussir cette épreuve sans maîtriser un minimum de connaissances factuelles et conceptuelles concernant les questions au programme du concours. Certaines prestations témoignent non seulement d'une indigence scientifique sur ces thématiques mais également d'un manque de culture générale en histoire ou en géographie inacceptable venant de candidats ayant prétention à enseigner ces disciplines.
- Il convient de rappeler que le document occupe une place centrale en histoire et en géographie, dans ce qui relève de la construction même de la recherche et du savoir comme dans leur enseignement. Tout candidat à un concours de recrutement de professeurs, en particulier à un concours interne, se doit de maîtriser une démarche d'analyse critique rigoureuse et appuyée sur des connaissances solides.

Le candidat se reportera avec profit aux conseils formulés dans le rapport de la session 2013.

- **La présentation du corpus documentaire**

Le jury rappelle que loin d'être une étape purement formelle de l'exposé du candidat, la présentation des documents révèle souvent la qualité d'une compréhension d'ensemble d'un sujet. Lorsque cette présentation n'est qu'une simple lecture des informations données à la première page du dossier, sans problématique ni piste de réflexion, sans aucune critique externe des documents, l'entrée dans l'exercice du commentaire témoigne alors de fragilités scientifiques et méthodologiques rarement démenties dans la suite de l'exposé. Le jury déplore aussi que, s'agissant d'un concours interne, trop de candidats soient capables de rattacher des documents à un point des programmes du lycée professionnel.

- **Le commentaire scientifique**

Le commentaire scientifique d'un document est un exercice exigeant. Loin de n'être qu'une simple paraphrase, une plate description des documents, voire un commentaire littéraire sans contextualisation ni regard critique, le commentaire suppose l'analyse du document selon une problématique clairement identifiée, le recours aux connaissances pour le contextualiser, en éclairer le sens, en dégager la portée mais aussi les limites. Rien de tout cela n'est possible hors du substrat scientifique qui seul peut éclairer le sens du document à analyser. L'analyse menée par les candidats reste trop souvent superficielle du fait de la faiblesse des connaissances, factuelles comme conceptuelles. Les éclairages historiographiques ou épistémologiques restent rares. Les grands enjeux de l'enseignement de l'histoire (histoire et mémoire, histoire des groupes sociaux...) ou de la géographie (mondialisation, développement durable, approche multiscalair, étude de cas...) restent mal connus, voire totalement ignorés de certains candidats. Quant à la capacité de distanciation et de recul critique, qualité fondamentale de tout enseignant, elle reste malheureusement le fait d'une minorité de candidats.

- **La maîtrise des savoirs scientifiques**

Si quelques candidats ont montré des connaissances solides, la majorité des candidats s'en tient au mieux au contenu des manuels. Le jury a rencontré des candidats n'ayant que peu ou pas de connaissances sur les sujets qui leur sont proposés, voire une méconnaissance totale des enjeux disciplinaires au profit d'un discours pseudo pédagogique. D'une manière générale les candidats oublient trop souvent qu'un concours se prépare, et qu'il y a un programme. La réflexion des candidats ne prend pratiquement jamais appui sur une réflexion didactique ou épistémologique actualisée, notamment en géographie où, par exemple, la Triade garde pour certains toute sa pertinence.

Le candidat doit maîtriser les connaissances permettant de mettre en œuvre le sujet d'étude abordé. Les savoirs pour apprendre ne peuvent être confondus avec les savoirs à apprendre aux élèves. Les grandes notions autour desquelles les programmes de géographie s'organisent (développement durable, mondialisation, territoire...) doivent être connues et maîtrisées. Certains propos sont d'une totale indigence : par exemple, « *Durant la Seconde guerre mondiale, les juifs n'aimaient pas les Allemands* ».

- **La connaissance et l'appropriation des programmes d'histoire-géographie**

La connaissance des programmes de baccalauréat professionnel, ou de CAP, est très souvent défailante. On méconnaît la lettre du programme mais aussi son esprit. Le programme, trop souvent vu comme une simple suite de sujets ou de situations étudiés successivement, ne fait l'objet d'aucune réflexion ou appropriation. Le thème annuel comme l'écho possible entre les sujets d'études sont négligés. Parfois, on confond situation et sujet d'étude; le candidat doit pourtant maîtriser la différence de mise en œuvre entre un sujet d'étude et une situation. Le jury a ainsi sanctionné les propositions didactiques réduisant un sujet d'étude à une succession de situations.

On attend du candidat qu'il connaisse les programmes aussi bien dans leurs finalités, leurs intitulés que dans leurs articulations ou leurs enjeux. Une simple connaissance littérale des programmes ne peut suffire. Cette remarque vaut pour les évaluations certificatives : les modalités du CCF, l'organisation et le contenu des épreuves du BEP et du baccalauréat doivent être maîtrisés. Les intitulés des programmes sont parfois interprétés : par exemple, "l'idée d'Europe" devient « la construction européenne ». Le jury attend pourtant un minimum de précision dans les intitulés cités ; tout ne se vaut pas et l'à-peu-près n'est pas acceptable dans un concours de recrutement de futurs enseignants.

On ne répétera jamais assez que les candidats doivent mener un travail de fond sur les programmes, les analyser, lire les ressources qui les accompagnent. Cela doit notamment les amener à réfléchir à l'articulation entre thème annuel, sujets d'étude et situations.

- **La réflexion didactique et la mise en œuvre pédagogique**

Un même support ne peut être utilisé de la même manière en histoire ou en français. On attend des candidats qu'ils soient capables d'explicitier les différences d'usage d'un témoignage par exemple en cours de français et en cours d'histoire. De même, un récit historique ne répond pas aux mêmes règles qu'un récit littéraire et les candidats et les candidats doivent être capables de préciser ces différences

La pédagogie est souvent le parent pauvre des oraux. Les candidats par crainte de prendre des risques ou par manque de réflexion s'en tiennent le plus souvent à une proposition conformiste et inconsistante, souvent limitée à un prélèvement d'informations guidé par une série de questions. Le document choisi n'est que rarement évoqué dans le déroulé de la séquence de travail.

La présentation pédagogique est trop souvent un catalogue de séances, sans problématique, dans lesquelles sont évoqués des documents possibles, sans que le jury puisse savoir de quels documents il s'agit. Les activités retenues sont tout aussi vagues. Le plus souvent on peine à cerner le travail proposé à la classe et ce que les élèves pourront en tirer en termes d'apprentissages. Il est significatif de remarquer que le mot "élève" est du reste très rarement évoqué. Un discours convenu sur l'hétérogénéité de la classe sert parfois d'excuse passe-partout à des candidats incapables de présenter une proposition convaincante : un candidat peut à juste titre souligner l'hétérogénéité d'une classe dans laquelle il enseigne mais il doit cependant alors expliquer au jury en quoi les dispositifs pédagogiques retenus permettent de la prendre en charge.

Il est très étonnant de voir le peu d'intérêt de la plupart des candidats pour la présentation d'une mise en œuvre pédagogique incluant des objectifs, une présentation de la situation d'apprentissage, une réflexion sur la mise en activité des élèves et les résultats qui en sont attendus. Des candidats à un concours interne devraient pourtant être en mesure de proposer une vraie réflexion dans cette direction.